



VIIIe Congrès · 19 & 20 avril 2027
Milan, Italie
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO

Le Comité International des Pénalistes Francophones (CIPF) tiendra son VIIIe Congrès à l'Università degli Studi di Milano les 19 et 20 avril 2027 sur le thème de L'ENTREPRISE SUR LA SCÈNE PÉNALE.

Longtemps considérée comme un simple acteur économique, l'entreprise s'est progressivement imposée comme une figure centrale du droit pénal, apparaissant désormais sous des visages multiples. Elle peut être mise en cause comme auteur d'infractions lorsque ses organes ou représentants sont impliqués dans des comportements réprimés par la loi pénale. Elle peut également être investie d'une fonction préventive, à travers les exigences croissantes de conformité et de vigilance destinées à maîtriser les risques de délinquance. Elle est encore un sujet de procédure, bénéficiant de garanties propres tout en étant soumise à des dispositifs répressifs toujours plus élaborés. Elle est enfin, et non moins fréquemment, victime.

Ainsi, loin de n'être qu'un simple objet du droit pénal, l'entreprise en est devenue l'un des acteurs majeurs, au croisement des logiques de responsabilité, de prévention, de poursuite et de protection.

Cette diversité de rôles conduit à réinterroger la place de l'entreprise au sein de l'ordre pénal contemporain. L'enjeu est d'autant plus crucial que la mondialisation des échanges et l'internationalisation des activités économiques ont profondément transformé les conditions d'exercice de l'action pénale. Les entreprises évoluent désormais dans des espaces économiques qui transcendent les frontières étatiques, tandis que les infractions auxquelles elles sont associées – qu'elles en soient les auteurs, les vecteurs ou les victimes – revêtent une dimension toujours plus transnationale.

Dans ce contexte, l'approche comparée apparaît comme l'un des outils les plus féconds pour comprendre les rôles de l'entreprise sur la scène pénale. Fort de sa vocation internationale et de la

diversité de ses membres, le CIPF constitue, à cet égard, un cadre privilégié pour conduire une telle réflexion.

APPEL À CONTRIBUTIONS

Les collègues et professionnels intéressés sont invités à soumettre un résumé de leur proposition de communication (350 mots maximum) avant le 30 septembre 2026 aux adresses suivantes :

luca.luparia@unimi.it e viola.ferrari@assas-universite.org

Les propositions seront évaluées et sélectionnées par des pairs réunis au sein du comité exécutif du CIPF.

À l'issue du Congrès, les articles définitifs seront publiés dans un volume édité. Ils devront être remis pour le 1er septembre 2027 au plus tard et ne devront pas dépasser 40 000 signes (espaces compris). Les articles ne doivent pas avoir été publiés ou être en voie de publication au moment de la conférence.

CONTACT SCIENTIFIQUE

Prof. Luca Lupària Donati

Professeur ordinaire de Procédure pénale, Dipartimento Cesare Beccaria, Università degli Studi di Milano

Coordinateur scientifique du congrès

luca.luparia@unimi.it



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO

